

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 18 MAI 2022

Membres en exercice	24
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0
NPPV	

Date de convocation : 12 mai 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le 18 mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.
Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, , Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,
Absents excusés : Mme Isabelle SILHOL M. Daniel VALETTE M. Jean François SOTO Mme Sophie COSTEAU M Serge DIDELET, , Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Comité Syndical qu'en application des Articles L 1612-12 et L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical arrête le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement et qui doit être adopté au plus tard le 30 Juin de l'année suivant la clôture de l'exercice considéré.

Le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, il appartient au Conseil d'élire son Président et de délibérer sur le compte ainsi rapporté.

Le Président étant sorti, le Comité Syndical procède à l'élection de Monsieur Claude REVEL comme Président de séance.

Monsieur le Président de séance présente le Compte Administratif 2021 du Syndicat Centre Hérault.

Compte Administratif 2021 : La balance du Compte Administratif 2021 se présente de la façon suivante :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	9 024 950,27 €	10 389 451,58 €
Section d'Investissement	3 095 231,68 €	3 363 227,31 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président de séance, le Comité Syndical à l'unanimité,

- 1) constate que le Compte Administratif 2021 du Syndicat Centre Hérault est conforme au Compte de Gestion 2021
- 2) Vote le Compte Administratif 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	3 955 525,05 €	Chapitre 013	48 015,23 €
Chapitre 012	3 884 205,76 €	Chapitre 70	1 368 342,18 €
Chapitre 65	147 931,89 €	Chapitre 73	10 870,00 €
Chapitre 66	103 546,92 €	Chapitre 74	8 777 017,91 €
Chapitre 67	9 720,15 €	Chapitre 75	26 848,83 €
		Chapitre 77	68 536,09 €
Chapitre 042	924 020,50 €	Chapitre 042	89 821,34 €
Total	9 024 950,27 €	Total	10 389 451,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16	730 372,54 €	Chapitre 10	191 460,98 €
Chapitre 20	183 743,77 €	Chapitre 1068	718 328,68 €
Chapitre 21	1 799 624,16 €	Chapitre 13	27 359,48 €
Chapitre 23	127 192,20 €	Chapitre 16	1 500 000,00 €
Chapitre 26	162 420,00 €		
Chapitre 040	89 821,34 €	Chapitre 040	924 020,50 €
Chapitre 041	2 057,67 €	Chapitre 041	2 057,67 €
Total	3 095 231,68 €	Total	3 363 227,31 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2022
et publié ou notifié le : .../.../2022